



Réseau des Ateliers Mécanique Vélo de Wallonie

Charte d'adhésion au réseau

L'HeureuxCyclage.be est le réseau des ateliers mécanique vélo de Wallonie.

ATELIERS VÉLO

Un atelier vélo est un lieu où réparer, apprendre à réparer ou faire réparer son vélo quels que soient sa marque, son état, son origine. On peut parfois y acheter un vélo d'occasion, mais on y vend jamais de vélos neufs.

Les ateliers prônent le recyclage et la revalorisation : les ateliers donnent une nouvelle vie aux vélos et encouragent la récupération et le recyclage.

La coopération et la solidarité sont des notions importantes dans les ateliers. Ce sont des lieux d'échange, de formation, d'insertion sociale et professionnelle, d'apprentissage,...

Les ateliers ont une finalité :

sociale : ils visent l'insertion socio-professionnelle de personnes peu qualifiées.
et/ou

pédagogique : ils visent la vélonomie, c'est à dire l'autonomie des personnes dans l'entretien et la réparation de leur vélo.

Les ateliers favorisent l'usage du vélo et améliorent son confort, ils contribuent au développement de l'usage du vélo et à rendre de mode de déplacement accessible pour tous.

Les ateliers sont des acteurs du développement durable par la promotion d'une mobilité douce et par ses actions de recyclage. Dans ce sens, ils favorisent l'utilisation des pièces de récup' dans leurs réparations et donnent une seconde vie aux vélos.

Le public des ateliers les fréquente pour des raisons idéologiques, sociales, économiques ou encore de proximité.

Les ateliers n'ont pas de but lucratif. Ils ne se positionnent pas comme concurrents aux vélocistes, mais comme un service complémentaire à eux.

LES ATELIERS ET LES VÉLOCISTES

Les ateliers et les vélocistes poursuivent une finalité commune (favoriser l'usage du vélo) de manière totalement complémentaire et souvent en synergie. Tout client se rendant à l'atelier est un potentiel nouveau client du vélociste puisque celui-ci lui est renseigné. Pour ce qui sort de leur cadre de travail (vélo ou pièce haut de gamme, service typiquement offert par les vélocistes) les ateliers renseignent et orientent les clients/participants vers les vélocistes.

Les échanges et collaborations entre ateliers et vélocistes sont encouragés. L'intérêt est de mieux se connaître mutuellement afin d'éviter tout malentendu ou toute information erronée.

Un atelier, en s'installant, fait la démarche de présenter son activité aux vélocistes de son environnement.

Exemples de collaborations entre vélocistes et ateliers :

- Les Maisons des Cyclistes proposent des vélos pliables et à assistance électrique en test. Certains de ces vélos ont été mis à disposition, prêtés, voire donnés par des vélocistes. Comme tous les ateliers, les Maisons des Cyclistes ne vendent pas de vélos. Les clients sont donc orientés vers les vélocistes.
- Lors de balades organisées, Calidifourchon reçoit des vélos à assistance électrique en prêt de la part d'un vélociste.
- Un vélociste met à disposition de Méli-Vélo les pièces qui ont été démontées sur les vélos des clients (dérailleurs, chambres à air,...)

OBJECTIFS DU RÉSEAU

En vue de promouvoir les déplacements à vélo et d'augmenter le nombre de cyclistes, **améliorer la qualité des ateliers réparations vélos et stimuler la création de nouveaux** :

- en dynamisant les échanges entre les ateliers membres
- en étant le pivot, le relais de l'information vers, entre et venant des ateliers membres
- en représentant les ateliers membres et en étant leur porte-parole

MODALITÉS

Adhérence au réseau

Pour être membre du réseau, il est nécessaire :

- de se retrouver dans la définition d'atelier vélo et de répondre à ses critères
- d'avoir manifesté l'envie d'en faire partie en posant sa candidature
- de venir présenter son service à une réunion du réseau et que celui-ci ait accepté la candidature
- d'adhérer à la présente charte en la signant
- de participer de manière régulière aux activités du réseau

Représentativité

Le consensus est toujours recherché. Toutefois, tout atelier participant et présent en réunion dispose d'une voix en cas de vote. Un atelier peut se faire représenter par procuration en cas d'absence.

Le réseau n'est le porte parole que des ateliers membres et ne porte que sur des positions débattues en réunion ou sur des questions de gestion quotidienne. Toute position défendue sera diffusée auprès des membres au préalable par mail si le délai de réaction ne permet pas une réunion.

Méthode de travail

Rencontres : 2 réunions, au minimum, sont organisées par an.

Sous-groupes : Des sous-groupes de travail peuvent être créés pour le suivi de certains projets. Leur travail est présenté lors des rencontres.

QU'APPORTE LE RÉSEAU ?

- **Dynamiser les échanges entre les ateliers membres**
 - Lieu d'échange, de partage, de rencontre entre les ateliers mécaniques vélo
 - Porter et soutenir des projets communs aux ateliers membres.
- **Être le pivot, le relais de l'information vers, entre et venant des ateliers membres**
 - Visibilité des ateliers
 - Porte-parole des ateliers à un niveau supra-communal. Une concertation ou une consultation est nécessaire pour ce qui sort de la charte
 - Représenter les ateliers membres auprès de la Région, des autres réseaux existants, du grand public, de la presse, du réseau des conseillers en mobilité,...
- **Soutien aux ateliers**
 - Aide, soutien dans la création de nouveaux ateliers : renseignements, l'introduction de demande de subsides, négociations avec la commune, organisme,
 - Facilitateur à la recherche de subsides : recherche, aide à la rédaction et introduction de demande pour des projets communs.

ADHÉSION

L'atelier
à l'HeureuxCyclage.be.

représenté par

adhère à cette présente charte et

Signée à

le